Comment payer votre facture d'eau ?

eau-robinet_vallee-doree
Votre facture d’eau vous est directement adressée par le Trésor public. Vous la recevrez fin décembre/début janvier, pour un paiement au 31 janvier.

Elle intègre un TIP SEPA à renvoyer au Trésor Public.

D'autres moyens de paiement existent :

- En ligne sur l'E.A.U. (l’Espace Autogéré des Usagers).
- Par prélèvement mensuel ou semestriel.
- En espèces ou par carte bancaire auprès d’un buraliste agréé : https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite
- Par chèque **à adresser au Trésor Public**.
- En souscrivant à la E-facture.

Passé ce délai, vous serez en impayé, il ne vous sera plus possible de payer en ligne.
Vous avez des difficultés de paiement, merci d'adresser un mail à : recouvrementatccl-valleedoree [dot] fr (recouvrement[at]ccl-valleedoree[dot]fr) ou par téléphone : 03 44 73 89 10

Le paiement des factures d'eau et d'assainissement contribue au bon fonctionnement des services eau et assainissement : captage, traitement, stockage et distribution de l'eau potable ; entretien des équipements et modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement ; traitement des eaux usées.

Publié le 01/12/2022